

Politique d'investissement responsable

Septembre 2026

BCJ

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	3
2	GOUVERNANCE	4
3	DONNÉES ESG	5
4	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE	6
5	COMMUNICATION ET CONTRÔLE INTERNE	8
6	LIMITES	8
7	PARTENARIATS ET ADHÉSIONS	9

1 INTRODUCTION

Cadre

La BCJ intègre sa politique d'investissement responsable au cœur de sa démarche de responsabilité sociale d'entreprise. Elle est convaincue que la prise en compte des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) peut contribuer à une meilleure identification des risques et opportunités à long terme.

A travers sa politique, la BCJ s'engage à :

Agir en investisseur responsable

La BCJ veille à conduire ses activités en respectant les meilleures pratiques en matière d'éthique des affaires. Consciente de sa responsabilité fiduciaire, la BCJ cherche à créer de la valeur durable pour sa clientèle en conciliant performance financière, maîtrise des risques et prise en compte des enjeux ESG.

Répondre aux attentes des client-e-s

La BCJ s'engage à répondre aux attentes de ses client-e-s en leur proposant les solutions d'investissement les plus adaptées à leurs objectifs financiers et à leurs préférences ESG. En tant que membre de l'Association suisse des banquiers (ASB), la BCJ s'engage à appliquer les Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG dans le conseil en placement. Ces directives visent notamment à prévenir l'écoblanchiment (greenwashing) dans le cadre des prestations de conseil en placement et de gestion de fortune fournies aux client-e-s.



Faire preuve de transparence

La BCJ souhaite avant tout agir avec honnêteté et éviter les fausses promesses en communiquant de manière transparente sur ses produits. Elle considère la lutte contre l'écoblanchiment comme primordiale afin d'assurer une protection efficace de sa clientèle. Des fiches d'informations et des rapports ESG fournissant des données climatiques sur les produits de placement sont disponibles.

Sensibiliser et former

La formation et la sensibilisation des conseillères et conseillers constituent un élément essentiel de la politique d'investissement responsable. La BCJ s'engage à développer les connaissances et la compréhension des enjeux liés à l'investissement responsable.

Objectifs et périmètre

La politique d'investissement responsable a pour objectifs de :

Présenter les principes de la BCJ en matière de prise en compte des critères ESG (environnement, social et gouvernance) appliqués aux investissements.

Informer et garantir de la transparence auprès de ses client-e-s et de l'ensemble de ses parties prenantes.



Cette politique s'accorde avec les recommandations émises par l'Asset Management Association Switzerland (AMAS). La BCJ est également signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI) qui requièrent de la banque qu'elle expose, dans une politique accessible publiquement, son approche en termes d'investissement responsable et ses lignes directrices sur l'intégration des facteurs ESG. La présente politique couvre les produits et services suivants : les fonds de placement et produits « maison », les mandats de gestion et le conseil en placement.

2 GOUVERNANCE

La Banque Cantonale du Jura a mis en place une gouvernance claire afin d'assurer la mise en œuvre conforme et efficace de sa politique d'investissement responsable. Dans ce cadre, le secteur Solutions Financières et le service RSE assurent conjointement la cohérence de la politique d'investissement responsable avec les orientations stratégiques de la Banque. Ils sont responsables, en cas de modification réglementaire ou de positionnement de la Banque, de la revue de cette politique. Quant à lui, le secteur Solutions Financières est garant de sa mise en œuvre opérationnelle et de l'intégration des critères ESG dans le processus de sélection. Les modifications liées à cette politique sont approuvées par les deux parties, puis validées par la Direction de la Banque et le Conseil d'administration.



3 DONNÉES ESG

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'investissement responsable, la BCJ s'appuie sur les données de MSCI ESG Manager. MSCI est un fournisseur de données et d'indices reconnu au niveau mondial.

Les données ESG sont accessibles directement via la plateforme MSCI ESG Manager ainsi qu'au travers d'extractions automatisées réalisées par API vers les outils internes de la Banque. Afin de garantir le respect de la présente politique d'investissement responsable, les critères ESG définis par la Banque sont intégrés dès la phase initiale de sélection des fonds. Cette approche permet de constituer un univers d'investissement et de comparaison cohérent avec les exigences retenues par la Banque et d'assurer une évaluation homogène des produits analysés.

Les notations ESG de MSCI ESG Research privilégient une approche de simple matérialité centrée sur l'incidence des enjeux ESG sur la valeur et la résilience financière des entreprises plutôt que sur l'évaluation de leurs impacts environnementaux et sociaux au sens de la double matérialité.

Les entreprises sont ainsi évaluées en fonction de leur exposition à ces risques ainsi que de leur capacité à les gérer au travers de leurs politiques, processus de gouvernance et pratiques opérationnelles. Chaque entreprise est ensuite comparée à ses pairs évoluant dans le même secteur d'activité, ce qui permet d'apprécier son positionnement relatif au sein de son industrie.

Les notations sont exprimées sur une échelle allant de CCC à AAA, où les entreprises notées AAA sont considérées comme les mieux préparées à gérer les risques ESG matériellement significatifs pour leur secteur, tandis que les entreprises notées CCC présentent généralement une exposition élevée à ces risques ou une gestion insuffisante de ceux-ci.

Les approches à la BCJ

Dans le conseil en placement et la gestion de fortune, la définition du profil de risque du client est une étape clé. En ligne avec l'application des directives de l'Association suisse des banquiers (ASB) sur l'intégration des préférences et risques ESG, la BCJ intègre les attentes de sa clientèle. En complément des dimensions financières (objectifs de placement, capacité financière, aversion au risque et horizon de placement), les attentes extra-financières sont considérées lors de l'établissement du profil d'investisseur. En fonction des attentes du client, des produits d'investissement spécifiques pourront être proposés, comme par exemple des fonds de placement thématiques visant à investir dans des entreprises qui proposent des solutions aux enjeux environnementaux et sociaux.

Les préférences ESG se définissent à travers 3 objectifs liés aux investissements responsables :

1

Neutre

Objectif de performance financière : aucun contrôle sur les critères ESG n'est réalisé. Hors demande spécifique du client, l'univers de produits proposé est similaire aux clients considérés comme « sensible ».

2

Sensible

Objectif d'alignement des valeurs : le client souhaite s'aligner aux valeurs d'investissement responsable de la Banque.

3

Essentiel

Objectif d'impact mesurable et positif : le client souhaite contribuer à un changement positif.

4 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

La politique d'investissement responsable de la BCJ s'articule à travers plusieurs piliers qui permettent d'intégrer tout au long du processus les notions de responsabilité dans la sélection des produits et dans les contrôles qui y sont liés.

Cette politique se compose principalement des éléments suivants :

Exclusions

Les exclusions reposent sur la méthode de filtrage négatif de certaines normes ou certains secteurs considérés comme à risque ou controversés au sein des portefeuilles. Ainsi, la BCJ exclut de manière systématique :

- Toutes les sociétés actives dans la production d'armes controversées.
- Toutes les sociétés en violation grave des normes internationales (Pacte mondial des Nations Unies « Global Compact », Principes et normes de conduite responsable établies par l'OCDE), en violation grave des droits de l'Homme (Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme « UNGPs ») ou en violation grave du droit du travail (Conventions fondamentales et déclaration sur les principes et les droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du Travail OIT).
- Controverses environnementales très graves.

La BCJ limite à 1% maximum du portefeuille l'exposition à certaines controverses selon la couverture des données MSCI.

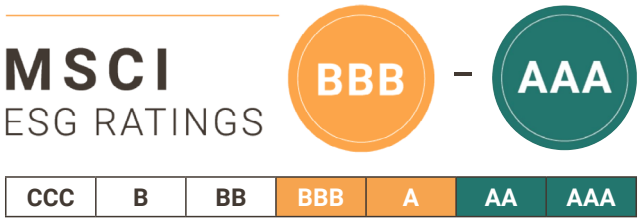
- **Charbon thermique :** Entreprises qui tirent un revenu de l'extraction de charbon thermique ou de sa vente à des parties externes.
- **Energies fossiles :** Pourcentage du revenu généré par des biens et services, notamment l'extraction de charbon thermique, de pétrole, de gaz conventionnel et non-conventionnel ainsi que le raffinage du pétrole et les revenus provenant de la production d'électricité à partir de charbon thermique, de combustibles liquides ou de gaz naturel.
- **Tabac :** Producteurs de tabac qui tirent plus de 5 % de leur revenu dans ce secteur ou si les revenus combinés des fournisseurs dépassent 15 %.
- **Pornographie :** Producteurs de divertissement pour adultes qui tirent plus de 5 % de leur revenu dans ce secteur ou si les revenus combinés des fournisseurs dépassent 15 %.
- **OGM :** Producteurs d'OGM à usage agricole si leur chiffre d'affaires est supérieur à 5 % dans ce domaine.
- **Alcool :** Producteurs d'alcool qui tirent plus de 5 % de leur revenu dans ce secteur ou si les revenus combinés des fournisseurs dépassent 15 %.

Intégration ESG

L'intégration des critères ESG fait partie du processus de sélection de produits. Elle a pour but d'identifier très tôt les risques mais aussi les opportunités découlant des tendances ESG. Cette méthodologie vient compléter l'analyse financière pure et permet d'aboutir à des décisions de placement avisées.

Filtrage positif / Best-in-class

Cette approche compare la prise en comptes des risques ESG par les entrerpises face à leurs pairs (par ex. des entreprises du même secteur) sur la base d'une note ESG. La BCJ s'engage à sélectionner des fonds avec une note MSCI supérieure ou égale à BBB sur l'échelle du fournisseur de données et une couverture ESG de 75 % minimum.



Engagement actionnarial

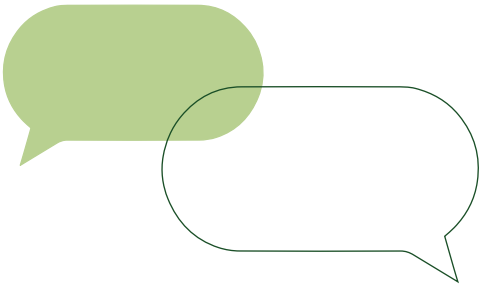
La BCJ fait appel aux services d'Ethos, qui agit comme prestataire de dialogue externe en Suisse et à l'international. L'objectif du dialogue conduit par Ethos est d'encourager les entreprises à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Les thèmes abordent les enjeux liés au changement climatique et à la biodiversité, à la gouvernance d'entreprise, au respect des conditions de travail et des droits humains.

Investissement thématique

Cette approche concerne les investissements dans des entreprises qui proposent des solutions dans le domaine environnemental, ou sociétal ou dont l'activité économique est en lien avec les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. Une gamme de produits répondant à ces critères est proposée pour la clientèle présentant cette sensibilité. De plus, ces produits répondent aux critères de classification « Article 9 » définis par la réglementation européenne actuelle SFDR. Ils répondent donc à des normes strictes, produisent un rapport de durabilité au minimum annuel qui recense et calcule l'impact positif que les investissements ont amené que ce soit d'un point de vue environnemental ou social.

5 COMMUNICATION ET CONTRÔLE INTERNE

La BCJ s'engage à assurer une communication transparente concernant sa politique d'investissement responsable. Pour les mandats de gestion et les fonds de placement BCJ, des rapports ESG sont publiés de manière semestrielle afin de rendre compte des caractéristiques extrafinancières des produits, notamment sur les questions climatiques à travers la publication volontaire des Swiss Climate Scores.



Afin d'assurer une adéquation entre le respect de l'application des principes de notre politique et des attentes de la clientèle, le respect de notre politique ESG est vérifié de manière quotidienne dans le cadre de nos placements « maison ». Concernant les fonds de placement de prestataires externes, ceux-ci sont, en principe, vérifiés de manière hebdomadaire. Des contacts récurrents ont lieu entre les gérants des fonds et le service Investment Office. Si l'un des produits ne respecte plus notre politique, le gérant du fonds est rapidement contacté afin de clarifier la situation et les mesures envisagées. Si celui-ci s'engage à respecter à nouveau les critères dans un délai raisonnable, la position est conservée au sein des portefeuilles.

6 LIMITES

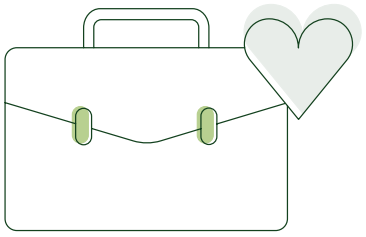
Dans le cadre des fonds de placement BCJ ou des mandats de gestion, au minimum 70 % des investissements sont réalisés dans le respect de la politique d'investissement responsable de la Banque. La marge de 30 % est nécessaire pour les liquidités ainsi que pour tous les investissements qui ne sont pas couverts par notre fournisseur de données MSCI ESG Manager. Les actions et les obligations sont les seules classes d'actifs couvertes par MSCI. La marge de 30 % permet de diversifier le portefeuille en intégrant par exemple de l'immobilier, des métaux précieux, certaines entreprises de trop petite taille pour avoir une notation ou d'autres alternatifs. Dans ce genre de cas, d'autres critères d'investissements ont été mis en place, notamment un questionnaire afin de s'assurer que les produits soient en adéquation avec la politique d'investissement responsable. Un fonds en métaux précieux peut être intégré dans l'univers lorsque la traçabilité de celui-ci est garantie.



7 PARTENARIATS ET ADHÉSIONS

ETHOS

La BCJ est membre du pool « Engagement Services » d'Ethos. L'objectif, à travers des démarches de dialogue actionnarial, est d'encourager les entreprises incluses dans les fonds et les mandats, à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.



Climate Action 100+

La BCJ participe à l'initiative collaborative Climate Action 100+ aux côtés d'investisseurs qui s'engagent pour que les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre sur le plan mondial prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le dérèglement climatique.

PRI

La BCJ est signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI), qui encourage le développement d'un système financier durable.

PACTA

La BCJ participe, sur une base volontaire, au test de compatibilité climatique PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment) pour un ensemble de portefeuilles représentatifs de sa gestion.

Informations importantes

« La présente publication est fournie à titre exclusivement informatif et présente l'approche actuelle de la Banque Cantonale du Jura (BCJ) en matière d'investissement responsable. Elle ne constitue ni une offre, ni une sollicitation, ni un conseil ou une recommandation personnalisée en matière d'investissement, de fiscalité ou de droit. Les informations contenues dans ce document reposent notamment sur des sources et méthodologies externes considérées comme fiables. Toutefois, la BCJ ne garantit ni leur exactitude, ni leur exhaustivité et décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait en être faite. Les données, notations et évaluations ESG sont susceptibles d'évoluer et ne constituent pas une mesure absolue de la durabilité d'un investissement. La prise en compte de critères ESG ne garantit ni une performance financière déterminée, ni l'atteinte d'objectifs environnementaux, sociaux ou climatiques spécifiques. Toute référence à des performances passées ne préjuge pas des résultats futurs. Toute reproduction ou diffusion, intégrale ou partielle, du présent document est soumise à l'autorisation écrite préalable de la BCJ ».